

LES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

BARÈME NATIONAL 2022
MAJ MARS 2022



Les Caf accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.

Ce barème national s'applique sur l'ensemble du territoire et peut être complété par des aides locales. Les montants des prestations de service sont calculés par le système d'information de la Cnaf sur la base des principaux plafonds et des taux de prestation de service présentés.

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Prestation de service unique (Eaje) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,93 €/h	66 %	5,89 €/h
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,26 €/h	66 %	5,45 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,26 €/h	66 %	5,45 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,64 €/h	66 %	5,04 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,64 €/h	66 %	5,04 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,34 €/h	66 %	4,84 €/h

Pour information : Le prix moyen horaire d'une heure d'accueil de jeune enfant étant de 10,51 € par heure réalisée, le seuil d'exclusion au bénéfice de la prestation de service unique est fixé à 15,77 € par heure réalisée.

Par ailleurs, en ce qui concerne le calcul des participations familiales, le plancher de ressources est fixé à 712,33 €/mois et le plafond à 6 000,00 €/mois.

> Les bonus complémentaires

Ces Eaje peuvent également bénéficier de bonus complémentaires liés à l'accueil de certains publics ou à leur territoire d'implantation. Ces bonus sont des forfaits annuels calculés à la place.

Bonus inclusion handicap (Eaje)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants porteurs de handicap x 160 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
Montant plafond de bonus par place	1 300 €	

Bonus mixité sociale (Eaje)

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100 € / place	<= 0,81 €/h facturée
Tranche 2 : 800 € / place	<= 1,07 €/h facturée
Tranche 3 : 300 € / place	<= 1,35 €/h facturée

Bonus territoire Ctg - financement forfaitaire par an

Ce bonus est attribué aux Eaje soutenus par une collectivité locale signataire d'une CTG avec la Caf.

Eaje	Groupe	Bonus place nouvelle	Plancher place existante
Quartier politique de la ville ou zone de revitalisation rurale	Bonus territoire, groupe 9	3 600 €/place	1 700 €/place
Potentiel financier/hab <=700€	Médiane niveau de vie <=19 300 € Bonus territoire, groupe 8	3 300 €/place	1 400 €/place
Potentiel financier/hab <=700€	Médiane niveau de vie >19 300 € Bonus territoire, groupe 7	3 000 €/place	1 150 €/place
Potentiel financier/hab <=900€	Médiane niveau de vie <=19 600 € Bonus territoire, groupe 6	2 900 €/place	1 100 €/place
Potentiel financier/hab <=900€	Médiane niveau de vie >19 600 € Bonus territoire, groupe 5	2 800 €/place	950 €/place
Potentiel financier/hab <=1200€	Médiane niveau de vie <=20 300 € Bonus territoire, groupe 4	2 750 €/place	900 €/place
Potentiel financier/hab <=1200€	Médiane niveau de vie >20 300 € Bonus territoire, groupe 3	2 700 €/place	800 €/place
Potentiel financier/hab >1200€	Médiane niveau de vie <=21 300 € Bonus territoire, groupe 2	2 650 €/place	750 €/place
Potentiel financier/hab >1200€	Médiane niveau de vie >21 300 € Bonus territoire, groupe 1	2 600 €/place	400 €/place

Bonus réservataire employeur

Eaje	Groupe	Bonus place nouvelle	Plancher place existante
Contrat territorial réservataire employeur		2 800 €/place	1 400 €/place

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

> Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)

Le Piaje permet de financer la création de nouvelles places d'accueil. L'aide se compose d'un montant de base auquel peuvent s'ajouter différentes majorations, dans la limite de 80 % des dépenses.

Nature du module de financement	Eaje PSU	MC Paje/Mam
Socle de base	8 000 €/place	7 400 €/place
Majoration « gros œuvre »	2 000 €/place	1 000 €/place
Majoration « développement durable »	2 000 €/place	700 €/place
Majoration « rattrapage territorial » liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place si < à 58%	1 800 €/place si < à 58%
Majoration « potentiel financier » modulée selon le potentiel financier par habitant		
Qpv -Zrr -Crèches Avip	7 000 €/place	-
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place	6 100 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place	3 000 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place	2 400 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place	500 €/place

> Fonds de modernisation des Eaje (Fme)

Le Fme permet de financer des opérations de modernisation des établissements existants afin de les pérenniser.

Plafond du Fme	4 000 €/place rénovée dans la limite de 80 % des dépenses
----------------	-----------------------------------------------------------

LES AIDES AU FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX AUTRES ÉQUIPEMENTS

> Les prestations de service

Les prestations de service sont des subventions de fonctionnement calculées par équipement, en fonction de données d'activité et de données financières.

		Prix plafonds	Taux de la Ps	Prestation de service
Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	1,93 €/h	30%	0,579 €/h
		15,44 €/jour	30%	4,63 €/jour
	Accueil périscolaire	1,83 €/h	30%	0,549 €/h
		14,64 €/jour	30%	4,39 €/jour
	Accueil adolescents	2,86 €/h	30%	0,858 €/h
		22,88 €/jour	30%	6,86 €/jour
Relais petite enfance	Ps Socle /Etp	62 575 €/an	43%	26 907 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 000 €/an	100%	3 000 €/an
Lieux d'accueil enfants parents		84,07 €/h de fonct.	30%	25,22 €/h de fonct.
Accompagnement à la scolarité	Ps Socle/groupe	7 885 €/an	32,5%	2 563 €/an
	Bonus « enfants »	305 €/an	100%	305 €/an
	Bonus « parents »	305 €/an	100%	305 €/an
Aide à domicile	Fonction 1 (Avs)	43 810 €/an	100%	43 810 €/an
	Fonction 2 (Tisf)	67 790 €/an	100%	67 790 €/an
Centres sociaux	Animation globale, coordination	176 963 €/an	40%	70 785 €/an
	Animation collective famille	39 470 €/an	60%	23 682 €/an
Espace de vie sociale	Animation locale	39 470 €/an	60%	23 682 €/an

Foyers de jeunes travailleurs		assiette maximum		3 210 €/lit/an
		420 911 €/an	30 %	126 273 €/an

Médiation familiale	Ps/Etp	91 308 €/an	75 %	68 481 €/an
---------------------	--------	-------------	------	-------------

PS jeunes	Ps/Etp	41 209 €/an	50 %	20 605 €/an
-----------	--------	-------------	------	-------------

Espaces rencontres		134,10 €/h de fonctionnement	60 %	80,46 €/h de fonctionnement
--------------------	--	------------------------------	------	-----------------------------

Ps vacances	Ps socle	Accompagnement familles	150,00 €/famille/semaine
	Besoins spécifiques des familles et animation du séjour sur site	Transport	30,00 €/famille/séjour
		Garde d'enfant	50,00 €/famille/séjour
		Activités	50,00 €/famille/séjour
		Handicap	200,00 €/famille/séjour

> Accueils de loisirs : financements spécifiques

	Barème	
Aide spécifique rythmes éducatifs	0,55 €/h	
Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier politique de la ville (Qpv)	0,46 €/h
	< 900€ OU les Alsh implantés en Qpv	0,95 €/h

	Plafond de dépense	Taux de financement
Ingénierie accompagnement plan mercredi	30 000 €	50,00%

> Les bonus territoire CTG

Ces bonus sont attribués aux équipements soutenus par une collectivité locale signataire d'une Ctg avec la Caf.

Financement forfaitaire de l'offre nouvelle, par an

Rpe (en €/ETP)	12 500 €/Etp/an
Laep (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h d'ouverture

Plafond de financement de l'offre nouvelle

Coordination Ctg	Financement plafonné à (€/Etp) :	24 000 €/Etp
Ingénierie : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000 €
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000 €

Planchers de financement de l'offre existante

	Plancher offre existante
Alsh	0,15 €/h
Rpe	1 000 €/Etp

Plafond de financement de l'offre existante

Séjours : plafond 1 (en €/jour de séjour)	20,00 €/jour de séjour
Séjours : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de Cej
Bafa : plafond 1 (en €/session)	350,00 €/session
Bafa : plafond 2 (en €/session)	montant de charge à payer de la dernière année de Cej